



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

La Fuite en Égypte

Question écrite n° 42

Texte de la question

Mme Françoise de Panafieu attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les risques de voir le tableau de Poussin « La Fuite en Égypte » quitter le patrimoine de notre pays. Elle lui demande ce qui est fait pour que tel ne soit pas le cas et s'il ne serait pas possible de lancer un appel public au financement de ce tableau, afin qu'il demeure la propriété de tous.

Texte de la réponse

Le tableau de Nicolas Poussin La Fuite en Egypte, classé trésor national par arrêté du 30 juillet 2004, a été peint en 1657 ou 1658 par Nicolas Poussin (1594-1665), à l'apogée de sa carrière, pour le marchand de soie lyonnais établi à Paris Jacques Sérurier. Par sa mise en scène originale et par la qualité et l'efficacité de son iconographie, cette oeuvre admirable constitue l'un des plus émouvants chefs-d'oeuvre d'un des principaux artistes européens du XVII^e siècle. Il n'était par conséquent pas envisageable de le laisser quitter le territoire français. C'est pourquoi, grâce à la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat et aux fondations, près d'une vingtaine d'entreprises ont joint leurs efforts à ceux de l'État, de l'établissement public du musée du Louvre et de la ville de Lyon pour acquérir ce chef-d'oeuvre. Le tableau, inscrit sur les inventaires du musée du Louvre, est aujourd'hui déposé par convention au musée des Beaux-Arts de Lyon.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Panafieu](#)

Circonscription : Paris (16^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2007, page 4763

Réponse publiée le : 30 septembre 2008, page 8369